

Les jeunes Français détachés dans le cadre des Volontaires Internationaux aux Entreprises

Les pièces à fournir pour l'établissement

▪ EMPLOYEUR

1. Demande adressée au nom du Mr le ministre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (en double exemplaire).
2. Quatre imprimés de contrat de travail (V.I.E) signés par les l'employeur et l'employé.
3. Copie du statut.
4. Copie de la déclaration de dépôt (Agrément) API - ONTT - APIA - CEPEX ou carte commerçant
5. Copie d'Immatriculation Fiscale (code T.V.A).
6. Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.
7. Copie du contrat avec UBIFRANCE + copie de l'attestation délivrée par la mission économique de l'Ambassade de France à Tunis.

▪ EMPLOYE

1. Copie du Passeport.
2. Copies conforme des références professionnelles ou des diplômes et/ou détachement.